



Commune de Corserey

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Programme d'équipement

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5'000

21 septembre 2018

Tableau d'équipement

Secteur	Prio- rité	Montant Fr. à la charge de la commune	Horizon de réalisation			Étape d'aména- gement au PAZ
			5 ans	10 ans	15 ans	
Secteur Charbonnières	1	100'000				2
Adaptations générales de l'équipement de base		600'000				–

Mis en consultation publique par parution dans la Feuille officielle (FO)

n° du

Adopté par le Conseil communal de Corserey

le

La Secrétaire

Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

le

Le Conseiller d'Etat, Directeur

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Mandat : 1127 / st
Document : 2_Corserey_PE.mxd
Format : A3



Données cadastrales : DeLtaGeo SA, Ingénieur géomètre officiel, 1700 Fribourg / aut.n°022/2018.01.01/000, mensuration officielle en cours

Légende du plan

Equipements à réaliser par la Commune

- ▬ Secteur à équiper (étape 2 d'aménagement au plan d'affectation des zones PAZ)
- ▬ Conduite d'évacuation des eaux usées à réaliser
- ▬ Conduite d'évacuation des eaux claires à réaliser

Zone à bâtir : aperçu de l'état de l'équipement

- Terrain bâti ou largement bâti
- Terrain propre à la construction
- Terrain propre à la construction dans les 5 ans

Informations indicatives

- Plan d'aménagement de détail (PAD) obligatoire
- ▲ Bâtiment non cadastré
- Surface boisée

